

LA FORMATION DÉMOGRAPHIQUE SPÉCIALISÉE DANS L'AFRIQUE AU SUD DU SAHARA *

B. GIL

Il est admis que des démographes sont nécessaires, notamment pour la planification du développement social et économique. Les universités africaines, qui sont pour la plupart de création récente, ne s'occupent pas encore spécialement de la formation et de la recherche démographiques. En se basant sur les enseignements tirés de son action dans les autres régions en voie de développement, l'Organisation des Nations Unies a décidé de créer deux centres multinationaux de formation et de recherche démographiques dans l'Afrique au sud du Sahara. A titre provisoire on a établi un avant-projet en vue de la création de ces centres, mais, de toute évidence, beaucoup d'aspects de leur fonctionnement demandent encore à être précisés. Dans le présent mémoire on aborde différentes questions qui se rapportent en particulier au programme de formation.

1. NÉCESSITÉS DES DÉMOGRAPHES

1.1. Devant une réunion de démographes et de statisticiens ayant une longue expérience du travail en Afrique et connaissant de longue date la situation démographique de ce continent, il est superflu d'exposer de manière détaillée combien des démographes africains sont nécessaires, notamment dans l'Afrique au sud du Sahara, région qui fait l'objet du présent mémoire. On n'ignore pas que dans de nombreux pays situés au sud du Sahara les enquêtes démographiques entreprises grâce à l'assistance technique étrangère ont été interrompues à la suite du départ des experts étrangers et qu'il est très rare que les données démographiques y aient été utilisées dans la planification sociale et économique.

1.2. Actuellement, rares sont les pays africains au sud du Sahara qui seraient en mesure d'entreprendre un recensement de population ou une enquête démographique par sondage sans l'assistance d'experts étrangers. Sur les 35 pays indépendants de l'Afrique au sud du Sahara, 29 ne disposent d'aucun démographe sur place et sur les six pays restants, quatre ne possèdent qu'une seule personne ayant une formation démographique (pas nécessairement spécialisée) et deux des pays seulement comptent deux démographes ou plus.

* Point 4 : FORMATION.

Les opinions exprimées dans le présent mémoire sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.

1.3. L'insuffisance des connaissances démographiques et l'ignorance des problèmes démographiques se reflètent particulièrement en matière d'application de l'analyse démographique à la planification sociale et économique. Il ressort d'une étude (1) des plans de développement adoptés par les pays africains depuis 1960, que de nombreux plans ne contiennent même pas une indication sur l'importance numérique de la population actuelle, ni à plus forte raison, des prévisions sur son effectif futur. Très rares sont les plans qui comprennent des projections de la population par sexe et par âge et qui appliquent ces derniers chiffres aux objectifs de développement arrêtés dans les domaines social et économique.

2. L'IMPORTANCE DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE DANS LE DOMAINE DÉMOGRAPHIQUE (2, 3)

2.1. La formation démographique est une innovation très récente dans les programmes d'études des universités africaines. Actuellement, des cours réguliers existent dans six pays africains (tous d'expression anglaise) et dans deux d'entre eux seulement (le Ghana et le Nigéria) cet enseignement est dispensé, à titre permanent, depuis plusieurs années déjà, alors que quatre cours ont été créés, il y a moins de deux ans, le plus souvent avec l'assistance d'organismes étrangers, tels que le *Population Council* ou la Fondation Ford. D'autres universités, dont celles de certains pays francophones, ont organisé des cours de démographie occasionnellement ou dans le cadre de l'enseignement d'autres disciplines telles que la statistique, la géographie, la sociologie ou l'économie politique ; ces cours, aussi précieux qu'ils soient, ne forment pas des démographes proprement dits, mais dans certains cas, des étudiants pouvant suivre ultérieurement un cours de démographie spécialisé.

2.2. Les raisons de l'insuffisance de la formation démographique en Afrique sont les suivantes :

a) La plupart des universités sont de création très récente et n'ont pas encore établi un programme d'études équilibré. Elles visent essentiellement à constituer un corps d'enseignants, d'administrateurs, d'économistes, de statisticiens, de juristes et d'autres spécialistes, qui permette de répondre aux besoins urgents et fondamentaux de l'infrastructure administrative.

b) On vient seulement de reconnaître la nécessité d'une formation démographique spécialisée et dans certains pays d'Afrique, on commence à peine à s'en rendre compte. Les hommes politiques et les administrateurs prennent conscience de plus en plus de l'importance des données et de l'analyse démographiques pour la planification du développement.

c) La plupart des pays indépendants d'Afrique (4) ont une population peu nombreuse : dans treize pays, le chiffre de la population est inférieur à 2 millions d'habitants, dans douze autres, il se situe entre 2 et 5 millions, dans sept entre 5 et 10 millions et dans dix pays il est égal ou supérieur à 10 millions. Il est douteux que de petits pays puissent organiser un cours de formation démographique complet et régulier, et qu'ils en aient réellement besoin.

(1) Document établi par le secrétariat de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, E/CN.14/POP/5.

(2) J.-C. CALDWELL, « Demographic Training and Research in Tropical African Universities », *The Population of Tropical Africa*, Longmans, Green & Co. Ltd., 1968.

(3) R. K. SOM, *Demographic Teaching and Research in Africa*, Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Conférence générale, Londres, septembre 1969.

(4) C'est-à-dire, non compris 15 pays et territoires non autonomes, dont la population est, dans la plupart des cas, peu importante.

2.3. Il est certes malaisé d'évaluer, avec précision, le nombre de démographes dont ont besoin, au stade actuel de leur développement, des pays ayant une population plus ou moins importante, mais on peut avancer l'hypothèse que, pour des pays comptant respectivement moins de 2 millions, moins de 5 millions et moins de 10 millions d'habitants, les besoins minima par pays s'établissent *grosso modo* à 5, 10 et 20 démographes qui seraient répartis entre le bureau national de statistique et d'autres services, chargés notamment de la planification économique, de l'enseignement, de la santé publique, des affaires sociales et de la main-d'œuvre, etc. Pendant quelques années ce nombre permettra peut-être de répondre aux besoins. Ultérieurement le chiffre requis pourrait doubler, voire tripler. Pour former, au stade actuel, un nombre total de cinq, et même de vingt démographes, il serait peu économique de créer dans l'université de chacun des pays considérés un cours régulier et complet de démographie. Ce dont l'université de ces pays pourraient effectivement avoir besoin (et au stade actuel sans doute celle seulement des pays dont le chiffre de la population est moyen ou élevé) est une chaire de démographie, avec un professeur et deux ou trois assistants, qui dispenseront un enseignement de base d'un an aux étudiants en statistique, en sociologie, en économie politique, en sciences politiques et en administration, ainsi qu'un cours de six mois aux étudiants d'autres disciplines, telles que la géographie, les lettres, etc. voire aux élèves des écoles normales. D'ores et déjà des cours d'un an fonctionnent dans certaines universités du Ghana et du Nigéria, ainsi qu'à Kampala (Makerere), à Nairobi, à Lusaka et à Dar-es-Salam ; l'enseignement porte sur les connaissances démographiques fondamentales, qui suffisent notamment aux non-démographes, facilite le choix des étudiants appelés à suivre une formation spéciale et sert de base à la formation démographique supérieure.

2.4. En outre, de petites unités de recherche démographique, analogues à celles qui existent déjà dans certaines de ces universités, pourraient être créées dans le cadre de programmes de formation établis à l'échelle nationale.

2.5. Durant les dix années à venir, ces moyens limités de formation et de recherche démographiques seraient suffisants pour la plupart des pays africains dont le chiffre de la population est égal ou inférieur à 10 millions d'habitants ; les pays dont le nombre d'habitants est plus élevé ou qui possèdent des ressources financières plus importantes constituent un cas à part.

3. CENTRES MULTINATIONAUX DE FORMATION ET DE RECHERCHE

3.1. Avant-projet concernant la création, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, de centres de formation et de recherche démographiques au sud du Sahara

Si l'on veut fournir à chaque pays africain au sud du Sahara de cinq à dix démographes de différents niveaux de qualification, la meilleure solution, du point de vue de la rentabilité comme de l'organisation des études, consiste, dans les conditions actuelles, à créer un centre multinational de formation démographique. Un centre de ce genre compléterait les moyens de formation qui existent déjà, où que l'on envisage de créer dans certains pays de l'Afrique au sud du Sahara. En s'inspirant de l'exemple des centres de formation et de recherche démographiques établis, il y a quelques années (1), sous les auspices de

(1) Voir à ce sujet : Note rédigée pour la troisième réunion interorganisations sur les programmes dans le domaine démographique, tenue à Genève du 13 au 15 novembre 1967 (Rapport de la réunion sur les centres régionaux de formation et de recherche démographiques, tenue à Elsinør (Danemark) les 26 et 27 juin 1967) ainsi que les mémoires présentés au Congrès mondial de la population, Belgrade, 1965, par C. Chandra-Sekar (B. 8, part I/4/E/404), A.M.N. El-Shafei (B. 8, part II/5/E/446), Carmen A. Miro (B. 8/23/E/493) et K.C. Zachariah (B.8/I/E/333).

l'Organisation des Nations Unies, à Santiago du Chili pour les pays d'Amérique latine, à Chembur (Bombay) pour l'Asie et l'Extrême Orient et au Caire pour l'Afrique du nord et les pays arabes du Moyen-Orient, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a fourni les ressources nécessaires et la CEA mène actuellement des négociations en vue de la création de deux centres, destinés l'un aux pays et territoires francophones (de 17 à 20) l'autre aux pays anglophones (16) au sud du Sahara. Les pays africains au sud du Sahara sont les derniers à bénéficier ainsi d'un centre démographique patronné par l'ONU.

La nature, le mode d'organisation et les principaux objectifs des deux centres, tels que les présente l'avant-projet établi par la CEA, peuvent être brièvement résumés comme suit :

a) Caractère international : former des candidats originaires de tous les pays francophones et anglophones de l'Afrique au sud du Sahara et entreprendre des recherches à l'intention de ces pays ; les travaux des centres seront orientés par un comité consultatif, réunissant les représentants des pays de la région desservie par chacun des centres.

b) Autonomie administrative : chaque centre sera géré par un conseil d'administration dont les membres seront nommés par l'Organisation des Nations Unies et par le gouvernement du pays d'accueil.

d) Autonomie académique : les centres collaboreront toutefois très étroitement avec les universités et avec les organismes de recherche des pays intéressés de même qu'avec d'autres établissements scientifiques.

d) Cours élémentaires et cours supérieurs : au début, on organisera un cours élémentaire d'une année portant sur la démographie et sur les disciplines connexes, qui sera ouvert à un groupe de 20 à 25 stagiaires possédant déjà un diplôme d'université dans l'une des sciences sociales ; par la suite on envisage de créer un cours supérieur (deuxième année de formation) réservé à des candidats (1) recrutés parmi les plus brillants stagiaires de la première année et parmi les diplômés de l'université des différents pays.

e) Formation et recherche : la formation ira de pair avec la recherche à qui une grande place sera faite dans le cours supérieur (deuxième année).

f) Choix des stagiaires : au moins un stagiaire par pays sera admis aux centres. C'est ainsi qu'à la fin des cinq premières années chaque pays pourrait disposer d'au moins cinq démographes de différents niveaux de qualification.

g) Personnel : trois à quatre professeurs ou chargés de cours, trois à cinq assistants de recherche et 30 agents du personnel auxiliaire.

h) Matériel et installations : quelques petites machines à statistique (principalement des machines à calculer), des machines et des appareils pour l'imprimerie, une bibliothèque, des archives de documentation, etc.

i) Les dépenses relatives au bâtiment, au matériel et aux installations, au personnel et aux bourses seront à la charge du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et du gouvernement du pays d'accueil, au moins pendant les premières années ; plus tard les centres bénéficieront peut-être aussi de contributions provenant d'autres sources.

Dans l'avant-projet, on s'est borné à exposer les grandes lignes de l'enseignement qui sera dispensé par les centres. Les détails du programme d'études et du programme de recherche qui l'accompagne, les moyens de recruter et de choisir les candidats les plus intéressants, les perspectives d'avenir qui s'ouvri-

(1) Leur nombre n'a pas été arrêté, mais il pourrait se situer entre 10 et 15 personnes.

ront aux diplômés des centres, les rouages de coopération avec des organismes de formation et de recherche existants dans les différents pays et les points analogues seront arrêtés au fur et à mesure que les centres commenceront de fonctionner. A l'heure actuelle on connaît les objectifs des centres et les principes qu'ils devront suivre afin d'atteindre ces objectifs. Au cas même où le programme devrait être adapté à certaines conditions et à une situation donnée, on n'abandonnera pas complètement ces principes et objectifs. On examinera ci-après certains des problèmes auxquels il faudra fort probablement faire face.

3.2. Existence de candidats

C'est là un problème qui se pose encore à certains centres de formation et de recherche créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, il y a des années déjà. A cet égard, l'abaissement des conditions d'admission (diplôme d'université) n'est pas une solution satisfaisante ; il en résulterait que les stagiaires ne seront pas tous du même niveau et que les centres perdront encore de leur attraction aux yeux des candidats mieux qualifiés.

On pourrait espérer que dans les pays au sud du Sahara, et particulièrement dans ceux d'expression française qui d'une part manquent complètement de démographes et dont les gouvernements, d'autre part, se rendent de mieux en mieux compte de la nécessité de données et d'analyses démographiques, il y aura des réactions favorables à l'opportunité de désigner des candidats devant être formés dans les centres. La direction des centres pourrait aussi s'adresser aux gouvernements directement, ou par les voies appropriées de l'ONU, et les inviter à nommer des candidats. Au moment surtout où les centres commenceront de fonctionner, il faudra faire en sorte que leur existence soit connue au sein des universités africaines, avec lesquelles les centres collaboreront dans différents domaines. En outre, il faudra peut-être concevoir d'autres moyens d'attirer des candidats.

3.3. Choix des stagiaires

Le choix des candidats convenables devra se faire en fonction des critères suivants :

a) Pour s'assurer que tous les stagiaires possèdent une certaine formation de base et qu'ils soient aptes à préparer en un ou deux ans un diplôme dans leur spécialité les centres n'admettront que des candidats titulaires d'un diplôme universitaire.

b) Les centres admettront par préférence des diplômés en sciences sociales, ce terme étant pris dans un sens le plus large : sociologie, économie politique, statistique, anthropologie, géographie, administration publique, etc. ; et exceptionnellement aussi des titulaires de diplômes de lettres (par exemple histoire). Les problèmes touchant le programme d'études seront d'autant plus grands, que la formation antérieure des stagiaires est éloignée de la démographie (voir ci-dessous).

c) On tiendra compte des qualifications, des aptitudes et des antécédents professionnels des candidats.

d) Il faut aussi examiner s'il est vraisemblable que le stagiaire, après son séjour dans le centre, poursuive une carrière démographique.

e) Les candidatures devant être présentées par les gouvernements, il faudra fixer par écrit les critères de sélection et solliciter la coopération des gouvernements à cet égard. Cette opération ne manquera pas de poser quelques problèmes délicats. Il sera peut-être nécessaire que les fonctionnaires affectés aux centres se rendent aussi spécialement dans certains pays.

3.4. Le programme d'études

Il s'agit là de loin du problème le plus difficile, pour la solution duquel il faudra tenir compte des principaux points suivants :

A. PROGRAMME D'ÉTUDES A DISCIPLINES MULTIPLES : Le cours doit doter les stagiaires non seulement d'une connaissance satisfaisante des méthodes de l'analyse démographique, c'est-à-dire de la démographie technique (et partant des notions indispensables des méthodes statistiques) ainsi que des faits démographiques (démographie descriptive) mais aussi des aspects multiples de la démographie (variables démographiques dans leurs rapports, par exemple, avec les variables économiques, sociales et anthropologiques) (1). De là, la nécessité de maintenir un équilibre entre les différentes disciplines enseignées. La présentation des sujets non démographiques tels que l'économie politique et la sociologie doit être axée, sur les rapports de ces disciplines avec les problèmes démographiques et leur utilisation dans l'analyse démographique. L'enseignement de ces disciplines devra être adapté aux étudiants en démographie, comme l'enseignement démographique est adapté lorsqu'il est dispensé à des étudiants en économie politique ou en sociologie.

Il ne sera pas facile de fixer la façon dont les heures de cours seront réparties entre les différentes matières. Il y a deux moyens de résoudre ce problème : suivre l'exemple d'autres centres de formation et de recherche démographiques ou établir le programme d'études sur la base de l'expérience acquise par les centres au cours des prochaines années.

B. THÉORIE ET APPLICATION PRATIQUE : Quel sera le rapport entre l'enseignement théorique d'une part, et les travaux pratiques ou les travaux de recherche entrepris par les stagiaires, d'autre part ? Il a été proposé que l'enseignement théorique constitue dans le cours élémentaire (première année) peut-être plus de la moitié du programme, alors que cette proportion sera renversée pour le cours supérieur (deuxième année), où prédomineront les recherches personnelles des stagiaires. En supposant que cette proportion soit retenue, il s'agira ensuite d'arrêter la méthode qui permette d'établir le contenu de ces types de formation qui reste encore à être déterminée.

C. LE CONTENU DE LA FORMATION : Le rapport entre la formation théorique (voir l'alinéa A) et la formation pratique (voir l'alinéa B), ayant été déterminé, la prochaine démarche serait de préciser le contenu de l'enseignement théorique général, notamment en matière de démographie. Ce faisant, il faudra distinguer entre le cours élémentaire et le cours supérieur. Les programmes d'études devront être établis compte tenu des objectifs de chacun des deux cours et des besoins particuliers des pays africains. On estime qu'un stagiaire ayant achevé avec succès le cours élémentaire, doit avoir les qualifications et les connaissances nécessaires pour mener à bien (sinon nécessairement pour préparer) une enquête démographique, pour analyser les niveaux et les tendances démographiques et pour rédiger des rapports analogues destinés au gouvernement de son pays. Un diplômé du cours supérieur doit être en mesure de préparer des enquêtes démographiques, de diriger un service ou une division de démographie au sein d'un bureau national de statistique, d'examiner les relations réciproques des phénomènes démographiques, sociaux et économiques et d'en évaluer les effets sur les décisions concernant la politique à suivre et les objectifs de développement. Le contenu de l'enseignement général et des travaux pratiques, et notamment le niveau de la

(1) Voir notamment les observations concernant la formation en démographie et en économie politique présentées par E.N. Omaboe (Ghana) à la réunion du Comité spécial d'experts chargé des programmes relatifs aux aspects démographiques du développement économique tenue du 29 juin au 5 juillet 1970 (E/CN.9/AC.11/L.12, p. 4), où on lit notamment : « Le genre de formation qui est maintenant dispensé dans nos universités est tel que les démographes savent très peu de l'économie politique, l'inverse étant vrai aussi... ».

formation dispensée dans le cadre de ces deux cours, doivent correspondre aux tâches, fonctions et responsabilités que les diplômés des centres seront appelés à assumer plus tard. Tels sont les critères sur lesquels doit se fonder le programme d'études, dont les détails pourront être fixés par le personnel enseignant des centres.

D. ADAPTATION CONTINUE ET SOUPLESSE : Le contenu de la formation devra être adapté sans cesse à l'évolution des besoins dans les pays intéressés. Cette adaptation présente divers aspects :

1°) La formation dans les centres doit être considérée comme une spécialisation supplémentaire au niveau universitaire et elle ne doit pas faire double emploi avec la formation qui est assurée par des établissements nationaux existants. Dans la phase initiale, en l'absence plus ou moins complète d'enseignement démographique dans la plupart des universités africaines, le cours élémentaire devra comprendre une initiation aux notions de base de la démographie, mais on peut espérer que par la suite l'enseignement de ces connaissances de base sera assuré par les universités nationales, alors même que les centres dispenseront une formation spécialisée à un niveau supérieur.

2°) Il est possible que le contenu de la formation pratique, en particulier doive faire l'objet d'une adaptation continue. Durant les premières années, les travaux pratiques et les exercices sur le terrain porteront notamment sur la présentation des questionnaires, les instructions sur la façon de les remplir, leur essai à pied d'œuvre et, généralement parlant, sur les sujets reliés au rassemblement des données démographiques. Cet aspect est des plus importants, d'autant plus que la plupart des pays africains manquent d'expérience en la matière. Les centres devront donc consacrer une grande partie de leur attention à ce sujet. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il s'agit en l'occurrence de centres de formation démographique et non pas de formation statistique, et que l'analyse démographique et les théories de la population doivent être au cœur de l'enseignement qui y sera dispensé. Même si elle se fonde sur des statistiques démographiques, la science de la démographie ne saurait être confondue avec les statistiques ni être remplacée par celles-ci, de même que l'économie politique, la sociologie, etc., ne sont pas assimilées aux données statistiques qu'elles utilisent.

3°) Une certaine souplesse du programme d'études peut être de rigueur, spécialement durant les premières années, pour tenir compte des différences de formation de base des stagiaires admis en cours élémentaire (diplômés de statistique, de sociologie, d'économie politique, de géographie, etc.). Il sera peut-être bon de dispenser les stagiaires des cours portant sur les sujets qu'ils auront déjà étudiés à l'université, alors qu'un enseignement plus intensif sera donné aux stagiaires dans les disciplines où ils manquent de connaissances de base.

3.5. Diplômes décernés aux stagiaires et perspectives professionnelles

Le diplôme est un important facteur qui encourage le stagiaire à fournir des efforts soutenus et il influe aussi sur la carrière professionnelle de son titulaire. Pour faire en sorte que les diplômés décernés aux stagiaires ayant terminé avec succès le cours élémentaire ou le cours supérieur organisés dans les centres facilitent la carrière de leurs titulaires, ces grades doivent être reconnus, tout d'abord par les états, pour assurer aux diplômés un classement conforme à leur qualification dans l'échelle des traitements et, en second lieu, par les universités, comme titres donnant accès à des études ultérieures qui préparent à des diplômes universitaires plus élevés. La nature des diplômes décernés par les centres doit donc faire l'objet de négociations avec les autorités mentionnées.

On peut supposer qu'un stagiaire qui est déjà titulaire d'un diplôme universitaire dans l'une des sciences sociales, peut obtenir, après avoir terminé avec succès le cours élémentaire des centres, un diplôme en démographie. En satisfaisant aux mêmes conditions d'admission, le stagiaire ayant achevé avec succès le cours supérieur (examen et présentation d'une thèse jugée satisfaisante) pourra obtenir un « diplôme »

d'une catégorie particulière ne correspondant à aucun diplôme d'université existant, qui lui permettra, à la suite de quelques études et recherches supplémentaires, de préparer un doctorat d'université. Au cas où un doctorat de démographie serait créé par l'université du pays d'accueil, le stagiaire pourrait préparer la thèse de doctorat tout en suivant le cours supérieur.

Sans se rapporter, à proprement parler, au programme de formation, les perspectives d'avenir sur le plan professionnel sont néanmoins un élément important susceptible de déterminer un étudiant à embrasser la carrière de démographe, et ultérieurement, à lui rester fidèle. Pour améliorer ces perspectives professionnelles, il faut, dans une optique plus large, agir parmi d'autres sur les facteurs suivants : possibilités d'emploi, utilisation suffisante des qualifications acquises, approfondissement du caractère multi-disciplinaire de la démographie, coopération avec les professions voisines (enseignement, économie politique, planification du développement, etc.). Ces problèmes ont été abordés à certaines des réunions sur la démographie, tenues au siège de la CEA. On peut supposer que, vu le manque de démographes et de recherche démographique et considérant que les gouvernements désigneront les candidats à former, la carrière de démographe offre des perspectives assez favorables. Toutefois d'autres mesures peuvent se révéler nécessaires si l'on veut assurer l'avenir et le développement constant de la profession de démographe.

3.6. Programmes spéciaux de formation

Outre les cours réguliers d'un ou de deux ans, les centres organiseront des programmes de formation de durée plus brève (entre un et trois mois). Ces programmes comprendront :

a) Des cours d'entretien ou de recyclage pour les personnes travaillant dans le domaine démographique, qu'il s'agisse de diplômés des centres ou de personnes ayant fait leurs études ailleurs. Ces cours auront un caractère général et porteront sur différents secteurs de la démographie.

b) Groupes de travail ou cycles d'études destinés à une formation plus spécialisée et plus intensive, qui permettront aussi l'échange de données d'expérience sur des thèmes particuliers.

Au début, tant qu'il sera surtout nécessaire d'assumer la formation de base de démographes, ces projets spéciaux seront rares, mais au fur et à mesure que la nécessité de cours réguliers diminuera, les programmes spéciaux de formation joueront fort probablement un rôle de plus en plus important.

4. COLLABORATION AVEC LES INSTITUTIONS DE FORMATION ET DE RECHERCHE

4.1. Il ressort des observations précédentes que les centres multinationaux de formation et de recherche démographiques que l'on envisage de créer sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, seront appelés à compléter les moyens de formation et de recherche existants sur le plan national au sein des universités ou des services publics et non pas à faire double emploi avec ceux-ci. Pour ce qui est des pays, où il n'existe ni service de formation démographique, ni personnel capable d'entreprendre les analyses démographiques de base, les centres leur fourniront ces deux services. Quant aux quelques rares pays qui assurent dès à présent la formation et la recherche démographiques de base nécessaires pour répondre à leurs propres besoins — le nombre des pays qui sont en mesure de le faire ne manquera pas de croître à l'avenir — les centres mettront à leur disposition des moyens de formation supérieure et de recherche spécialisée, de même que des cours de recyclage et constitueront un lieu pour l'échange de renseignements et de données d'expérience.

4.2. La collaboration est un échange mutuel de services. Au départ, les universités nationales et les services publics intéressés contribueront pour beaucoup au succès des centres en recommandant et en désignant, après un choix judicieux, les candidats à former, et en communiquant aux centres leurs projets concernant la formation et la recherche futures. Par la suite, la coopération entre les centres et les pays intéressés pourrait aussi prendre la forme d'études nationales qui s'inséreraient dans le cadre d'études multinationales, telles que les études visant à mesurer les relations réciproques des phénomènes démographiques, sociaux, économiques, écologiques et culturels, et du détachement aux centres de conférenciers ou de chercheurs spécialisés. Les centres assumeront ainsi pleinement le rôle de coordinateur qui leur incombe en leur qualité d'entreprises lancées conjointement par l'Organisation des Nations Unies, le pays d'accueil et par d'autres pays qui concourent à son exécution.

4.3. La collaboration des universités et des organismes scientifiques non africains serait de la plus grande utilité et constitue en fait une condition presque indispensable. Elle faciliterait aux diplômés des centres leur spécialisation ultérieure et l'obtention de grades plus élevés (le doctorat, par exemple), et fournirait sous d'autres formes, le concours d'éléments compétents, grâce notamment aux échanges de chercheurs et de conférenciers diplômés. Ainsi, les centres pourraient aussi accueillir des étudiants et chercheurs non africains désireux de se spécialiser dans la démographie africaine.